

Rapport du jury 2025 – Concours d'accès aux cycles préparatoires d'attaché d'administration

I. Épreuves d'admissibilité

1. La dissertation (ou sujet d'actualité)

Constat

De manière générale, les copies témoignent d'un manque de recul et de distance critique face au sujet proposé. Les arguments mobilisés, les exemples convoqués et les idées développées apparaissent souvent élémentaires, insuffisamment approfondis et faiblement structurés, ce qui est particulièrement préjudiciable dans le cadre d'un concours préparant à des fonctions de catégorie A.

Le jury relève également un nombre important de fautes d'orthographe, de grammaire et de conjugaison, parfois dès les premières lignes, nuisant à la clarté du propos et à la crédibilité globale des copies.

Le niveau général de l'épreuve est jugé faible, tant sur le fond que sur la forme.

Attendus

La dissertation constitue un exercice exigeant, visant à apprécier la capacité du candidat à analyser un sujet d'actualité, à structurer une réflexion et à démontrer une maturité intellectuelle et professionnelle.

À ce titre, le jury attend :

Une introduction structurée en trois temps : contextualisation du sujet, formulation claire de la problématique, annonce du plan ;

Un développement organisé en deux ou trois parties, reposant sur une logique démonstrative claire, où chaque argument est étayé par des exemples pertinents et mis au service du raisonnement ;

Une prise de recul indispensable, traduisant une capacité d'analyse, de hiérarchisation des enjeux et de projection, attendue pour l'exercice futur de responsabilités d'encadrement ;

Une conclusion, facultative mais appréciée lorsqu'elle ouvre la réflexion de manière pertinente et maîtrisée.

Conclusion de l'épreuve

Le jury constate que le niveau global des candidats demeure insuffisant, avec des connaissances souvent basiques et une maîtrise encore fragile des exigences rédactionnelles et analytiques attendues à ce niveau de concours.

2. La note de synthèse

Constat

Sur le plan formel, la majorité des candidats maîtrise globalement les codes de l'exercice (présentation, neutralité du ton, respect du cadre).

En revanche, le contenu des notes produites manque fréquemment de consistance. De nombreuses notions essentielles pourtant présentes dans les documents sont omises ou insuffisamment exploitées, ce qui conduit à des synthèses partielles et incomplètes.

Attendus

La note de synthèse vise à évaluer la capacité du candidat à :

- Analyser un dossier documentaire,
- En extraire les idées essentielles,
- Les organiser de manière structurée et fidèle aux documents, sans ajout personnel.

Le jury attend :

- Une introduction structurée (présentation du sujet, problématique, annonce du plan);
- Un plan clair, généralement en deux parties et deux sous-parties, reflétant l'équilibre du dossier ;
- Une restitution exhaustive et hiérarchisée des informations essentielles ;
- Une conclusion, facultative, mais pertinente lorsque le dossier présente des points de vue divergents ou des enjeux contrastés.

II. Épreuve orale d'admission

Constat

Contrairement aux épreuves écrites, le jury observe depuis plusieurs années une amélioration progressive du niveau à l'oral. Les candidats parviennent globalement mieux à gérer leur stress, présentent de manière plus fluide leur parcours professionnel et expriment des motivations cohérentes avec les objectifs du concours.

Toutefois, le jury constate que la majorité des candidats privilégie le choix du texte, souvent au détriment du sujet, sans être en mesure d'en proposer une analyse critique réelle. L'exercice se limite alors trop fréquemment à une restitution ou paraphrase du texte, sans prise de distance, ni valeur ajoutée personnelle.

Attendus

Le jury rappelle que l'épreuve orale vise à apprécier :

- La capacité de compréhension et d'analyse d'un document ou d'un sujet,
- L'esprit critique,
- La capacité à argumenter, à nuancer et à mettre en perspective.

Une simple relecture commentée du texte ne saurait suffire. Le candidat doit démontrer une capacité de réflexion autonome, en lien avec les enjeux contemporains de l'action publique et des fonctions d'attaché d'administration.

Conclusion générale

Le jury souligne un écart marqué entre les exigences du concours et le niveau observé aux épreuves écrites, tandis que l'oral témoigne de progrès encourageants. Ces constats appellent à un renforcement de la préparation méthodologique, notamment en matière de structuration de la pensée, de qualité rédactionnelle et de capacité d'analyse critique, indispensables à l'exercice futur de fonctions d'encadrement et de responsabilité.